



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

# Conseil exécutif

## Cinquième session extraordinaire

(Paris, 4 juillet 2013)

# 5 X/EX/Décisions

PARIS, le 15 juillet 2013

**DÉCISIONS ADOPTÉES PAR LE CONSEIL EXÉCUTIF  
À SA 5<sup>e</sup> SESSION EXTRAORDINAIRE**

Quels que soient les termes utilisés dans les textes du présent recueil pour désigner les personnes exerçant des charges, mandats ou fonctions, il va de soi que les titulaires de tous les postes ou sièges correspondants peuvent être indifféremment des femmes ou des hommes.

**1 Ordre du jour (5 X/EX/1)**

Le Conseil exécutif a adopté l'ordre du jour qui figure dans le document 5 X/EX/1.

(5 X/EX/SR.1)

**2 Rapport du groupe de travail établi par la décision 191 EX/15 (II) (5 X/EX/2 ; 5 X/EX/2.INF)**

Le Conseil exécutif,

1. Rappelant les résolutions 36 C/1 et 36 C/112, ainsi que les décisions 189 EX/15, 190 EX/19 et 191 EX/15 (II),
2. Réaffirmant son attachement à l'Acte constitutif, à l'énoncé de mission et aux cinq grands programmes de l'UNESCO, ainsi qu'à ses priorités globales que sont l'Afrique et l'Égalité des genres,
3. Avant à l'esprit les responsabilités découlant de la mission fondamentale de l'Organisation, de ses obligations statutaires, et des rôles de chef de file et de coordination confiés à l'UNESCO par l'Organisation des Nations Unies,
4. Conscient de la nécessité de définir des priorités en raison d'une déficience de trésorerie due au non-paiement d'un montant important des contributions mises en recouvrement, et rappelant que le paiement ponctuel des contributions est une obligation qui incombe aux États membres en vertu de l'Acte constitutif, de l'article 5.5 du Règlement financier de l'Organisation, et de la résolution 36 C/92,
5. Décide de fixer, dans chaque grand programme, l'ordre de priorité suivant pour les résultats escomptés en tenant compte des priorités définies dans la résolution 36 C/1 (voir tableau reproduit en annexe à la présente décision) ;
6. Demande à la Directrice générale de lui soumettre, à sa 192<sup>e</sup> session, comme indiqué dans la décision 191 EX/15 (II), paragraphes 14 et 15, un plan budgétaire et de restructuration fondé sur les priorités susmentionnées et les principes suivants :
  - (a) la part des ressources budgétaires consacrées au Titre II.A devrait être progressivement accrue, l'objectif étant d'atteindre au moins le niveau fixé dans le 37 C/5 ;
  - (b) des économies supplémentaires d'au moins 33 millions de dollars devraient être réalisées dans d'autres titres du budget, en sus des économies identifiées dans le 37 C/5 Add.2, à l'exclusion du Programme de participation et des organes directeurs ;
  - (c) chaque grand programme doit conserver sa part relative de ressources de programme telle que prévue dans le 37 C/5, compte tenu du document 37 C/6 (décision 191 EX/15 (II)) ;
  - (d) les allocations budgétaires doivent être ainsi réparties :
    - (i) priorité budgétaire A : 80-100 % du montant prévu dans le 37 C/5 ;
    - (ii) priorité budgétaire B : 40-80 % du montant prévu dans le 37 C/5 ;
    - (iii) priorité budgétaire C : 0-40 % du montant prévu dans le 37 C/5 ;

- (e) lorsque les ressources disponibles ne permettent pas de maintenir une masse critique d'activités de programme, la Directrice générale doit faire des propositions, selon le cas, pour :
    - (i) réaffecter les ressources à une priorité budgétaire plus élevée ;
    - (ii) fusionner les résultats escomptés afin d'atteindre une masse critique ou de réaliser des gains d'efficacité, ce qui pourrait impliquer d'éventuelles réductions d'effectifs ;
    - (iii) scinder les résultats escomptés (lorsqu'ils recouvrent des activités multiples) et proposer la poursuite des activités capables d'avoir une masse critique ;
    - (iv) poursuivre le renforcement des approches intersectorielles et interdisciplinaires ;
  - (f) pour chaque résultat escompté, un minimum de 20 % des ressources doit être réservé à des activités opérationnelles ;
  - (g) les ressources disponibles pour chacune des deux priorités globales, prises dans leur ensemble, doivent traduire un équilibre entre les activités de coordination et les activités de programme, et être allouées à ces dernières à hauteur de 70 % au moins ;
  - (h) lors de la préparation du plan budgétaire et de restructuration, la Directrice générale doit inclure les ressources extrabudgétaires sans affectation prédéfinie ou affectées de manière purement indicative dont le versement est garanti pour l'exercice biennal, tout en appliquant pleinement la politique de recouvrement des coûts ;
  - (i) les ressources humaines devraient être affectées aux priorités de manière stratégique ;
  - (j) les fonds du programme ne doivent pas être utilisés pour financer des coûts autres que ceux du programme ;
  - (k) tout montant économisé à quelque moment que ce soit au cours de l'exercice biennal doit être affecté aux cinq grands programmes ;
7. Demande également à la Directrice générale de mettre en œuvre une stratégie de mobilisation de fonds affinée qui tienne compte des priorités visées au paragraphe 4 ci-dessus, et de présenter un rapport à ce sujet à la Conférence générale ;
8. Recommande que la Conférence générale :
- (a) prie la Directrice générale d'établir, d'ici au 31 décembre 2013, des tableaux budgétaires, des résultats escomptés, des indicateurs de performance et des indicateurs de référence actualisés en se fondant sur le budget effectif à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, afin de faciliter l'élaboration de rapports RBB précis ;
  - (b) invite la Directrice générale à établir, pour les crédits additionnels destinés au programme, un fonds de mise en œuvre du programme qui tienne compte de l'ordre de priorité indiqué dans la présente décision et qui remplacerait le Fonds d'urgence multidonateurs spécial ;

- (c) invite également la Directrice générale à mettre l'accent nécessaire sur les priorités globales de l'UNESCO (Afrique et Égalité des genres) dans toutes ses activités de programme, quel que soit le rang attribué à tel ou tel résultat escompté ;
9. Invite la Directrice générale à lui présenter, à sa 192<sup>e</sup> session, une proposition de plan de sessions plus ciblées du Conseil exécutif qui tienne compte du passage à un cycle de programmation quadriennal.

(5 X/EX/SR.2)

ANNEXE

Classement des priorités budgétaires sectorielles pour les 5 grands programmes

GP	Secteur	NUMÉRO DU RÉSULTAT	RÉSULTATS ESCOMPTÉS	Priorité budgétaire A, B ou C
GP I : ÉDUCATION	ED	1	Renforcement des capacités nationales pour l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et de plans dans le cadre de l'apprentissage tout au long de la vie	A
GP I : ÉDUCATION	ED	2	Renforcement des capacités nationales pour l'application à plus grande échelle de programmes d'alphabetisation de qualité inclusifs et soucieux de l'égalité des genres	A
GP I : ÉDUCATION	ED	5	Renforcement des capacités nationales, y compris dans le cadre de la coopération régionale, pour l'élaboration et la mise en place de politiques et de stratégies relatives aux enseignants en vue d'améliorer la qualité de l'éducation et de promouvoir l'égalité des genres	A
GP I : ÉDUCATION	ED	3	Renforcement des capacités des États membres à élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à transformer l'EFTP	A
GP I : ÉDUCATION	ED	4	Renforcement des capacités nationales pour l'élaboration de politiques de l'enseignement supérieur fondées sur des données factuelles pour répondre aux défis de l'équité, de la qualité, de l'inclusion, de l'expansion et de la mobilité	B
GP I : ÉDUCATION	ED	13	Renforcement de l'engagement politique en faveur de l'éducation dans les agendas du développement à l'échelle mondiale, régionale et nationale et promotion des modalités de coopération	B
GP I : ÉDUCATION	ED	7	Renforcement des capacités nationales à élaborer des politiques de la technologie et à les mettre en œuvre dans l'éducation, en particulier pour la formation et le développement professionnel des enseignants	B
GP I : ÉDUCATION	ED	8	Intégration par les États membres des éléments relatifs à l'éducation à la paix et aux droits de l'homme dans leurs politiques et pratiques éducatives	B
GP I : ÉDUCATION	ED	9	Renforcement des capacités des États membres à intégrer l'EDD dans l'éducation et l'apprentissage, et renforcement de la place de l'EDD dans l'agenda politique international	B
GP I : ÉDUCATION	ED	6	Renforcement des capacités des États membres à promouvoir, suivre et évaluer les processus et les résultats de l'apprentissage fondé sur les compétences	C
GP I : ÉDUCATION	ED	11	Élaboration du futur agenda de l'éducation et des futures politiques éducatives mondiales sur la base des recherches et des études prospectives de l'UNESCO et d'autres organismes	C
GP I : ÉDUCATION	ED	12	Promotion et suivi de la mise en œuvre du droit à l'éducation et des progrès accomplis pour la réalisation des objectifs internationaux de l'éducation, et contribution des données produites au dialogue sur les politiques	C
GP I : ÉDUCATION	ED	10	Offre par les États membres d'une éducation de qualité à la santé, au VIH ainsi que d'une éducation complète à la sexualité contribuant à des styles de vie sains et à l'égalité des genres	C
Instituts ED	ED			
GP II : SCIENCES EXACTES ET NATURELLES	SC	12	Renforcement des réponses aux défis locaux, régionaux et mondiaux en matière de sécurité de l'eau	A*
GP II : SCIENCES EXACTES ET NATURELLES	SC	13	Renforcement des connaissances, de l'innovation, des politiques et des capacités humaines et institutionnelles pour la sécurité de l'eau grâce à une meilleure coopération internationale	A*
GP II : SCIENCES EXACTES ET NATURELLES	SC	7	Réduction des risques et impacts des aléas liés aux océans, adoption de mesures d'adaptation au changement climatique et de mitigation de ce phénomène, et élaboration et mise en œuvre par les États membres de politiques visant à assurer la bonne santé des écosystèmes océaniques	A*
GP II : SCIENCES EXACTES ET NATURELLES	SC	6	Compréhension scientifique des processus océaniques et côtiers approfondie et mise à profit par les États membres pour améliorer la relation entre l'homme et l'océan	A*
GP II : SCIENCES EXACTES ET NATURELLES	SC	11	Utilisation renforcée des réserves de biosphère comme lieux d'apprentissage pour un développement équitable et durable et la mitigation des changements climatiques et l'adaptation à ces changements	B
GP II : SCIENCES EXACTES ET NATURELLES	SC	2	Renforcement de l'interface science-politiques, et promotion et application de la science de la durabilité	B*
GP II : SCIENCES EXACTES ET NATURELLES	SC	1	Soutien aux politiques et à la gouvernance en matière de STI aux niveaux national, régional et mondial	B*
GP II : SCIENCES EXACTES ET NATURELLES	SC	8	Renforcement des capacités institutionnelles des États membres à protéger et gérer durablement les ressources océaniques et côtières	B*
GP II : SCIENCES EXACTES ET NATURELLES	SC	10	Amélioration de la réduction des risques, renforcement de l'alerte précoce aux risques naturels et promotion de la préparation et de la résilience aux catastrophes	B
GP II : SCIENCES EXACTES ET NATURELLES	SC	3	Renforcement de l'engagement mutuel entre la science et la société afin de sensibiliser le public et de promouvoir l'équité et l'inclusion des groupes vulnérables, y compris les PEID et les peuples autochtones	C*
GP II : SCIENCES EXACTES ET NATURELLES	SC	5	Développement et application de la recherche et de l'enseignement dans le domaine des sciences de l'ingénieur interdisciplinaires pour le développement durable	C
GP II : SCIENCES EXACTES ET NATURELLES	SC	4	Renforcement accru des capacités de la recherche et de l'enseignement dans le domaine des sciences exactes et naturelles, notamment par le recours aux TIC	C
GP II : SCIENCES EXACTES ET NATURELLES	SC	9	Élargissement de la coopération mondiale en sciences écologiques et géologiques	C
Instituts SC	SC			
* S'agissant des résultats escomptés du GP II, le groupe de travail a recommandé : (a) de fusionner les résultats 1, 2 et 3 ; (b) de fusionner les résultats 12 et 13 ; (c) d'allouer une enveloppe budgétaire à la COL.				
GP III : SCIENCES SOCIALES ET HUMAINES	SHS	3	Renforcement des capacités des décideurs, des organisations de la société civile et des autres parties prenantes clés en vue de la conception et de la mise en œuvre de propositions novatrices pour l'élaboration de politiques publiques en faveur de l'inclusion sociale et du dialogue interculturel, ciblant en particulier les populations défavorisées	A
GP III : SCIENCES SOCIALES ET HUMAINES	SHS	4	Renforcement des capacités des États membres en vue de la gestion des défis bioéthiques créés par la science et la technologie, de l'application opérationnelle des principes de bioéthique universels, et d'un plein engagement dans le débat mondial sur la bioéthique	A
GP III : SCIENCES SOCIALES ET HUMAINES	SHS	1	Intensification de la recherche prospective en sciences sociales et humaines sur les transformations sociales et le dialogue interculturel par le recours à la science de la durabilité et par des initiatives entièrement inclusives fondées sur les droits de l'homme et attentives à l'égalité des genres en vue de renforcer les politiques nationales des sciences sociales et la coopération scientifique internationale	A
GP III : SCIENCES SOCIALES ET HUMAINES	SHS	6	Renforcement des capacités des États membres de concevoir et mettre en œuvre des politiques publiques de la jeunesse multipartites prenantes et inclusives et engagement des jeunes des deux sexes dans le renforcement des communautés et les processus démocratiques	B
GP III : SCIENCES SOCIALES ET HUMAINES	SHS	2	Élaboration d'initiatives ciblées dans les domaines de l'éducation, de la culture, des sciences, de la communication et de l'information qui facilitent l'émergence de sociétés plus inclusives et d'un dialogue interculturel accru	B
GP III : SCIENCES SOCIALES ET HUMAINES	SHS	7	Conception et mise en œuvre par les États membres de politiques publiques multipartites prenantes et inclusives dans le domaine de l'éducation physique, des sports et de la lutte contre le dopage	B
GP III : SCIENCES SOCIALES ET HUMAINES	SHS	8	Intégration accrue de l'approche fondée sur les droits de l'homme dans les activités de tous les grands programmes de l'UNESCO et à toutes les phases du cycle des programmes	C
GP III : SCIENCES SOCIALES ET HUMAINES	SHS	5	Identification des incidences éthiques, juridiques et sociales de la recherche scientifique de pointe, des technologies émergentes et de leurs applications	C

GP	Secteur	NUMÉRO DU RÉSULTAT	RÉSULTATS ESCOMPTÉS	Prorité budgétaire A, B ou C
GP IV : CULTURE	CLT	1	Identification, protection, suivi et gestion durable du patrimoine par les États membres	B-A
			Promotion du dialogue politique pour lutter contre l'importation, l'exportation et le transfert illicites de la propriété des biens culturels grâce à une coopération internationale améliorée, renforcée et plus efficace, y compris la mise en œuvre de la Convention de 1970 et le renforcement des capacités	
GP IV : CULTURE	CLT	2	des musées	B-A**
			Renforcement des capacités nationales en vue de la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel,	
GP IV : CULTURE	CLT	6	y compris les langues autochtones et en péril	B-A
			Renforcement des capacités nationales en vue du développement des industries culturelles et	
GP IV : CULTURE	CLT	7	créatives	B-A
			Elaboration d'orientations globales, stratégiques et prospectives par le biais de la mise en œuvre	
GP IV : CULTURE	CLT	3	efficace de la Convention de 1954 (et de ses deux Protocoles) et obtention d'un effet multiplicateur	B-A
			Elaboration d'orientations globales, stratégiques et prospectives par le biais de la mise en œuvre	
GP IV : CULTURE	CLT	4	de la Convention de 2001 et obtention d'un effet multiplicateur	B-A
			Amélioration de l'accès au savoir par la promotion de l'histoire et de la mémoire partagées pour la	
GP IV : CULTURE	CLT	5	réconciliation et le dialogue	C
			Renforcement de la coopération internationale et régionale par le partage des savoirs et les	
GP IV : CULTURE	CLT	8	partenariats opérationnels dans le domaine de la créativité	C
** Si toutes les conventions devraient être dotées de ressources dans la mesure du possible, la Convention de 1970 devrait faire l'objet d'une attention particulière afin d'en assurer la mise en œuvre effective.				
GP V : COMMUNICATION ET INFORMATION	CI	4	Promotion, dans les États membres, du programme Solutions ouvertes pour les sociétés du savoir (ressources éducatives libres, accès libre, logiciels libres et Open Source, plate-forme de formation libre, données libres, Open Cloud), et accessibilité aux TIC en tenant compte, notamment, des handicaps et du multilinguisme	A
GP V : COMMUNICATION ET INFORMATION	CI	5	Préservation du patrimoine documentaire sous toutes ses formes grâce à un Programme Mémoire du monde renforcé	A
			Les institutions médiatiques pluralistes sont favorisées, y compris par l'adoption de politiques soucieuses de l'égalité des genres et par l'appui à des politiques et des pratiques consolidées visant les médias communautaires, les citoyens, notamment les jeunes, étant dotés de meilleures	
GP V : COMMUNICATION ET INFORMATION	CI	2	compétences grâce à une formation renforcée à la maîtrise des médias et de l'information	B
			Des politiques publiques et des pratiques favorables rendent l'environnement plus propice à la liberté d'expression, à la liberté de la presse, à la sécurité des journalistes et à l'autorégulation, sur les plates-formes médiatiques en ligne comme hors ligne, en particulier dans les pays en situation	
GP V : COMMUNICATION ET INFORMATION	CI	1	de post-conflit et les pays en transition	B
			Soutien aux États membres pour la mise en œuvre des résultats du SMSI et renforcement de	
GP V : COMMUNICATION ET INFORMATION	CI	6	l'accès universel à l'information, y compris par le biais du Programme Information pour tous (PIPT)	C
			Consolidation de l'indépendance et de la viabilité d'institutions médiatiques nationales par des projets de PIDC novateurs, en prise sur les politiques et multiplicateurs de savoir, et par le	
GP V : COMMUNICATION ET INFORMATION	CI	3	renforcement des capacités des journalistes et des écoles de journalisme	C